



PNUE

SAICM/OEWG.1/9

Distr. : générale
9 septembre 2011



Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques

Français
Original : anglais

Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Première réunion

Belgrade, 15–18 novembre 2011

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique :
nouvelles questions de politique générale**

Rapport d'activité sur l'application de la résolution II/4 B sur les peintures à base de plomb

Note du secrétariat

1. Le présent rapport sur l'application de la résolution II/4 B sur les peintures à base de plomb de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a été établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

I. Contexte

2. L'exposition au plomb a des effets néfastes graves et permanents sur la santé des enfants. Il n'existe aucun niveau sans danger d'exposition au plomb. Bien que les effets les plus graves soient observés chez les enfants, l'exposition au plomb a des effets néfastes sur les adultes également, en particulier sur les travailleurs exposés au plomb.

3. Même si des restrictions concernant l'utilisation des peintures à base de plomb ont été imposées dans un certain nombre de pays au début du vingtième siècle et dans de nombreux autres pays au cours des dernières décennies, les tests effectués et les études publiées à l'heure actuelle montrent que les peintures à base de plomb sont encore largement disponibles, à la fois dans les pays en développement et les pays développés. Les peintures qui contiennent une forte teneur en plomb incluent les peintures décoratives habituellement utilisées dans les logements et dans les écoles pour décorer les jouets, le mobilier d'enfants et les bijoux de fantaisie, ce qui signifie qu'il existe un fort potentiel d'exposition au plomb. Or, les coûts économiques et sociaux de l'élimination des peintures à base de plomb sont minimes et il existe des peintures sans plomb aux mêmes couleurs, aux mêmes caractéristiques de performance et au même prix que les peintures au plomb. Le fait que l'utilisation des peintures à base de plomb semble augmenter avec le développement économique et que l'exposition au plomb puisse se poursuivre pendant de nombreuses années, lorsque les peintures se détériorent ou qu'elles sont enlevées aux fins de nouvelle application de peinture ou de travaux de démolition, constitue une grave préoccupation.

4. En mai 2009, par sa résolution II/4 B, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a approuvé la création d'un partenariat mondial pour promouvoir l'élimination progressive des peintures à base de plomb, comme contribution importante à l'application du paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Par cette même décision, la

* SAICM/OEWG.1/1/Rev.1.

Conférence a invité toutes les parties prenantes intéressées à devenir membres du partenariat mondial et, s'il y a lieu, à s'engager à fournir des ressources financières, humaines ou en nature pour le développement et la mise en œuvre des activités du partenariat. Le PNUE et l'OMS ont été invités, dans le cadre de leurs mandats respectifs et dans la limite des ressources disponibles, à servir de secrétariat du partenariat mondial.

5. La Conférence a aussi demandé au partenariat d'élaborer un plan d'activités assorti de délais précis, pour avancer dans l'élimination progressive des peintures à base de plomb à l'échelle mondiale, dans les domaines suivants:

- a) Sensibilisation à la toxicité du plomb pour la santé humaine et l'environnement et à la disponibilité de produits de remplacement;
- b) Fourniture d'orientations et d'une assistance pour définir les expositions potentielles au plomb;
- c) Assistance à l'industrie (fabricants, grossistes et détaillants);
- d) Programmes de prévention pour réduire l'exposition au plomb;
- e) Promotion de cadres réglementaires nationaux.

6. Le partenariat mondial a été invité à rendre compte de l'état d'avancement de ses travaux au Groupe de travail à composition non limitée, à sa première réunion, et à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session.

II. Application de la résolution II/4 B

7. Suite à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, le PNUE et l'OMS ont commencé à mettre en place un partenariat mondial, aujourd'hui connu sous le nom d'« Alliance mondiale pour éliminer les peintures à base de plomb » et, ce faisant, ils ont :

- a) Porté la résolution II/4 B à l'attention des responsables gouvernementaux et des professionnels de la santé publique et de l'environnement qui s'occupent tout particulièrement de l'hygiène de l'environnement pour les enfants et de la prévention de l'intoxication par le plomb, afin de contribuer au recensement des activités actuellement menées dans les pays et par des organisations, qui pourraient contribuer aux travaux de l'Alliance mondiale;
- b) Tenu une première réunion d'organisation de l'Alliance mondiale à Genève, du 26 au 28 mai 2010. Les participants à cette réunion ont examiné le projet de mandat remis à la deuxième session de la Conférence, et ont recommandé que les travaux sur les peintures à base de plomb soient structurés autour de cinq domaines d'intervention – aspects liés à la santé, aspects environnementaux, santé des travailleurs, lois et règlements, sensibilisation de l'industrie –, compte tenu des activités et des mesures indiquées dans les documents déjà examinés par la Conférence;
- c) Etabli un cadre opérationnel, y compris un but général, des objectifs et des modalités de travail pour l'Alliance mondiale, ainsi qu'un accord interorganisme qui définit l'étendue de la coopération entre le PNUE et l'OMS et leurs responsabilités respectives;
- d) Créé un groupe consultatif provisoire chargé d'examiner les questions intersectorielles, et chargé d'examiner et de promouvoir des mesures pour parvenir au but et aux objectifs du partenariat. Le groupe consultatif provisoire est composé de représentants des Gouvernements nigérien et américain et des organisations non-gouvernementales suivantes : l'Association internationale de pédiatrie, le Conseil international des peintures et des encres d'imprimerie, le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants, OK International, et des experts venant de l'Université de Cincinnati et de l'École de santé publique de l'Université de l'Illinois à Chicago;
- e) Mené des activités de sensibilisation et de communication pour trouver des partenaires officiels potentiels pour le partenariat, y compris en organisant des manifestations parallèles lors des réunions régionales de l'Approche stratégique et en préparant du matériel pour les débats menés lors de réunions pertinentes, telles que la deuxième Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique et la dix-neuvième session de la Commission du développement durable.

8. Le but général de l'Alliance mondiale est d'empêcher l'exposition des enfants aux peintures contenant du plomb et de réduire à un minimum l'exposition professionnelle aux peintures à base de plomb. Le principal objectif de l'Alliance mondiale est d'éliminer progressivement la fabrication et la vente des peintures à base de plomb et, à terme, d'éliminer les risques que présentent ces peintures.

9. Pour les besoins de l'Alliance mondiale, les « peintures à base de plomb » sont définies comme des peintures auxquelles on a ajouté un ou plusieurs composés du plomb; ces peintures incluent les vernis, les laques, les colorants, les émaux, les glaçures, les enduits et les revêtements. Une brochure d'information a été élaborée pour expliquer la définition des peintures à base de plomb; elle comprend une liste des composés du plomb trouvés habituellement dans les peintures à base de plomb.

10. Les objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale sont :

- a) Sensibiliser les autorités publiques et les organes de réglementation, le secteur privé, les fabricants, les consommateurs, les travailleurs, les syndicats et les professionnels de la santé au sujet de la toxicité du plomb dans les peintures et de la disponibilité de produits de remplacement techniquement supérieurs et plus sûrs;
- b) Accélérer la mise en place et la mise en œuvre de programmes de prévention adaptés, afin de réduire et d'éliminer les risques présentés par l'utilisation des peintures à base de plomb et des produits enduits de peinture à base de plomb;
- c) Fournir une assistance aux fabricants de peinture qui continuent de produire et de commercialiser des produits contenant du plomb, afin d'encourager des mesures propres à éliminer progressivement le plomb contenu dans leurs produits;
- d) Promouvoir la mise en place de cadres réglementaires nationaux adaptés, afin de mettre un terme à la fabrication, l'importation, la vente et l'utilisation de peintures à base de plomb et de produits enduits de peinture à base de plomb;
- e) Encourager, selon qu'il convient, une certification internationale des nouvelles peintures établie par des tiers, afin d'aider les consommateurs à reconnaître les peintures et les revêtements sans plomb ajouté;
- f) Donner des orientations et promouvoir une assistance pour reconnaître et réduire l'exposition potentielle au plomb dans les logements et autour de ceux-ci, dans les structures de garde d'enfants et les établissements scolaires dans lesquels se trouvent des peintures à base de plomb et des poussières de plomb, et dans les installations industrielles produisant ou utilisant des peintures contenant du plomb, afin de réduire l'exposition des travailleurs au plomb.

11. L'Alliance mondiale est une initiative de coopération volontaire, destinée à orienter et à encourager des initiatives des parties prenantes, pour parvenir au but général et aux objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale. Le PNUE et l'OMS assurent le secrétariat de l'Alliance mondiale, conformément à leurs mandats et leurs programmes de travail respectifs.

12. Les partenaires de l'Alliance mondiale peuvent inclure les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, la société civile, les organismes régionaux, les organisations philanthropiques, les universités, les organisations de médias et le secteur privé. Les partenaires sont officiellement reconnus comme s'engageant à parvenir au but général et aux objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale. Ils peuvent apporter une contribution financière et/ou une compétence technique, aux fins d'élaboration et de réalisation des activités de l'Alliance mondiale. Des informations concernant l'Alliance mondiale et un questionnaire pour les partenaires potentiels des travaux de l'Alliance mondiale sont disponibles sur le site Internet de l'Alliance mondiale¹.

13. Conformément au cadre opérationnel de l'Alliance mondiale, les partenaires doivent financer leurs propres activités et aider à trouver des donateurs potentiels afin de parvenir au but général et aux objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale. Le PNUE et l'OMS se sont engagés à contribuer aux travaux de l'Alliance mondiale, conformément à leurs programmes de travail respectifs, en plus de fournir des services de secrétariat.

III. Progrès accomplis et questions soulevées à ce jour

14. Un résumé des activités en cours qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'Alliance mondiale figure dans l'annexe à la présente note. Ces activités concernent les cinq domaines d'intervention élaborés et coordonnés par le groupe consultatif provisoire. Le groupe consultatif est en train d'établir des priorités pour ses travaux, afin de finaliser un plan d'activités cohérent et holistique pour l'Alliance mondiale, et de définir des délais précis pour les progrès accomplis dans l'élimination progressive des peintures à base de plomb à l'échelle mondiale, comme demandé par la Conférence à

¹ www.unep.org/hazardoussubstances/Portals/9/Lead_Cadmium/docs/GAELP/GAELP_Becoming_a_contributor.doc

sa deuxième session. D'autres activités prioritaires incluent des initiatives visant à officialiser et à élargir la base des principaux partenaires, ainsi que l'organisation d'une réunion de l'Alliance mondiale en février 2012, dans la limite des ressources disponibles, au cours de laquelle le plan d'activités sera finalisé.

15. L'expérience acquise dans le cadre du Partenariat du PNUE pour des carburants et des véhicules propres a été particulièrement utile pour les premières activités menées dans le cadre de l'Alliance mondiale et continuera d'influencer l'élaboration du plan d'activités de l'Alliance mondiale. Au cours des dix années écoulées depuis le lancement du partenariat, l'essence au plomb a été totalement éliminée, sauf dans un petit nombre de pays. Ce succès a montré l'importance que revêtent des objectifs et une campagne d'information clairs, des objectifs chiffrés à l'échelle mondiale, un centre d'échange d'information neutre pour assurer le suivi des progrès accomplis, une base de financement et de soutien élargie, des approches locales axées sur la demande, et des moyens adéquats pour mesurer l'impact des activités réalisées.

16. Une étude de référence a été faite en mars 2011, avec la participation de tous les correspondants de l'Approche stratégique, de responsables au sein de l'OMS et du PNUE et de centres et réseaux participants, tels que l'Association internationale de pédiatrie, afin de mieux connaître la situation concernant les peintures à base de plomb à l'échelle mondiale, en rassemblant le matériel de référence existant et en fournissant une base pour assurer le suivi des progrès accomplis dans l'élimination des peintures à base de plomb. Des informations ont été communiquées par 26 pays dans le cadre de cette étude; les parties prenantes qui n'ont pas encore fourni d'information sont encouragées à le faire.

Parvenir au but général de l'Alliance mondiale

17. À l'heure actuelle, les facteurs essentiels pour parvenir au but général et aux objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale concernent principalement le niveau de participation aux niveaux national et régional, et les ressources disponibles pour appuyer l'Alliance mondiale, y compris la réalisation d'activités.

1. Participation des gouvernements

18. Bien que les organisations non gouvernementales contribuent activement aux travaux de l'Alliance mondiale à tous les niveaux, il est essentiel de promouvoir un engagement supplémentaire de la part des gouvernements. Vu l'expérience acquise pour promouvoir l'Alliance mondiale à ce jour, les responsables gouvernementaux qui s'occupent particulièrement de la gestion des produits chimiques au niveau national peuvent:

- a) Demander des informations supplémentaires sur les peintures à base de plomb qui sont fabriquées, vendues et utilisées dans leurs pays, pour des applications qui contribueront probablement à une exposition des enfants au plomb ou à une exposition professionnelle au plomb;
- b) Demander des informations supplémentaires sur les dangers présentés par l'utilisation des peintures à base de plomb au niveau national, ou leur contribution au taux de maladies et aux coûts associés à ces maladies au niveau national;
- c) Avoir d'autres responsabilités concurrentes qu'ils considèrent prioritaires;
- d) Demander un soutien politique et/ou du public supplémentaires pour entreprendre ces initiatives;
- e) Avoir des préoccupations concernant l'impact négatif éventuel de l'élimination progressive des peintures à base de plomb sur le choix des consommateurs, ou sur les entreprises nationales qui fabriquent ou vendent des peintures à base de plomb.

19. Dans le cadre des initiatives de sensibilisation aux dangers que représente le plomb, une proposition est actuellement mise au point pour désigner une journée d'action internationale de prévention de l'intoxication par le plomb, en mettant l'accent dans un premier temps sur l'élimination des peintures à base de plomb. Cette journée d'action serait influencée par les activités de sensibilisation réussies au niveau national, qui font partie des travaux menés en Australie et aux États-Unis en matière de prévention de l'intoxication par le plomb. Les principales activités menées comprendront le recensement des pays intéressés à désigner leur propre journée d'action nationale et une participation de ces pays à la planification des activités envisagées pour la semaine nationale sur la prévention de l'exposition au plomb 2011 aux États-Unis. Des outils et du matériel susceptibles d'être adaptés pour organiser des journées nationales de prévention de l'intoxication par le plomb dans d'autres pays seront accessibles sur le site Internet de l'Alliance mondiale.

20. L'intérêt et le soutien exprimés en faveur d'une journée d'action internationale de prévention de l'intoxication par le plomb sont apparents dans les résolutions adoptées à la quatrième réunion régionale des pays africains sur l'Approche stratégique, qui s'est tenue à Nairobi du 4 au 8 avril 2011; à la troisième réunion régionale des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'Approche stratégique, qui s'est tenue dans la ville de Panama, du 31 mai au 3 juin 2011; et au cours des débats menés lors de la quatrième réunion régionale des pays d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est sur l'Approche stratégique, qui s'est tenue à Lodz, en Pologne, du 27 au 29 juin 2011. La remise d'une demande officielle, à la troisième session de la Conférence, de désignation d'une journée au mois d'octobre comme journée d'action internationale de prévention de l'intoxication par le plomb, en mettant l'accent dans un premier temps sur l'élimination des peintures à base de plomb, serait une démonstration importante du soutien politique exprimé en faveur de l'élimination du plomb à l'échelle mondiale.

2. Participation du secteur privé

21. Le secrétariat du Conseil international des peintures et des encres d'imprimerie continue de promouvoir une participation du secteur industriel à l'Alliance mondiale. Les efforts prodigués à ce jour ont été axés sur une définition commune de la nature et de l'étendue des préoccupations soulevées par les peintures à base de plomb pour la santé publique et l'environnement. Les activités de sensibilisation ont souvent été menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales. Les activités menées en Asie, en Chine et en Inde en particulier ont été un aspect important des travaux effectués en 2010 et 2011. A sa plus récente réunion, qui s'est tenue à Amsterdam en 2011, le Conseil a réaffirmé son engagement en faveur de l'Alliance mondiale, en soulignant le besoin d'étendre la participation des gouvernements aux travaux de l'Alliance mondiale et leur soutien à ses travaux.

3. Appui financier

22. Le PNUE et l'OMS ont besoin de ressources financières pour couvrir les frais de fonctionnement de l'Alliance mondiale, y compris les frais de personnel (à l'heure actuelle, 0,8 personne par an pour les deux organisations), les accords contractuels, le matériel de communication et de sensibilisation, et les frais de réunion, notamment le soutien apporté à la participation des pays en développement et des pays à économie en transition aux réunions de l'Alliance mondiale. Le secrétariat de l'Alliance mondiale se félicite de la contribution financière de 175 000 dollars versée par le Gouvernement américain, qui a été utilisée pour organiser la première réunion opérationnelle de l'Alliance mondiale, en mai 2010, ainsi qu'une réunion de l'Alliance mondiale, qui se tiendra en février 2012. Le PNUE et l'OMS sont reconnaissants envers les Gouvernements allemand, norvégien et suédois, pour leurs contributions destinées à couvrir les frais de fonctionnement de la phase initiale de lancement de l'Alliance mondiale.

23. De nombreuses organisations non gouvernementales contribuent aux travaux de l'Alliance mondiale, dont deux d'entre elles² ont entrepris des activités pour sensibiliser, enquêter et effectuer des tests sur les peintures au plomb au Cameroun et au Népal, avec le soutien du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique. De même, le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants a continué d'encourager un soutien plus large des activités axées sur la sensibilisation à une mise en œuvre nationale dans un contexte régional. De telles initiatives peuvent être utiles pour mobiliser un soutien supplémentaire nécessaire de la part de plus gros organismes donateurs. D'autre part, le soutien apporté à l'élimination des peintures à base de plomb dans le cadre de la stratégie de gestion des produits chimiques du Fonds pour l'environnement mondial est le bienvenu.

24. Nonobstant ces premiers succès, des contributions financières additionnelles et permanentes, destinées à appuyer l'Alliance mondiale, sont essentielles pour parvenir à l'élimination progressive des peintures à base de plomb à l'échelle mondiale. Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre d'initiatives de partenariat semblables et en élargissant l'échelle des activités plus modestes menées à l'échelle régionale, il est estimé qu'un montant d'environ 1,5 millions de dollars par an serait nécessaire pour une mise en œuvre à l'échelle nationale et régionale³. L'expérience acquise dans le cadre du Partenariat pour des carburants et des véhicules propres montre que l'élimination des peintures à base de plomb d'ici à 2018 est un objectif réalisable, contribuant de manière significative à la réalisation du but de l'Approche stratégique, au terme duquel, d'ici à 2020, les produits chimiques

² La Société pour la recherche en matière d'analyse et de développement juridique et de l'environnement au Népal et le Centre pour la recherche et l'éducation au service du développement au Cameroun.

³ Cette estimation n'inclut pas les travaux en nature ou autofinancés, ni le soutien financier requis pour les services de secrétariat.

doivent être produits et utilisés de manière à réduire à un minimum les effets néfastes significatifs sur la santé humaine et l'environnement.

25. Le document OEWG.1/INF/4 donne des informations détaillées pertinentes pour le présent rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution II/4 B sur les peintures à base de plomb.

IV. Mesures proposées

26. La troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques sera une occasion importante d'examiner officiellement les progrès accomplis par le biais de l'Alliance mondiale et d'approuver le plan d'activités proposé pour les travaux de l'Alliance mondiale, y compris des objectifs chiffrés et des échéances. Un engagement plus ferme et des contributions supplémentaires de la part des parties prenantes, y compris des gouvernements, des organisations non gouvernementales, notamment de la société civile et du secteur privé, et des organisations intergouvernementales, sont essentiels pour pouvoir adopter, améliorer et appliquer des mesures propres à éliminer les peintures à base de plomb, afin de parvenir au but général et aux objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale.

27. Au regard des progrès accomplis à ce jour, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être examiner des moyens spécifiques d'encourager une participation plus large, en particulier des gouvernements, aux travaux de l'Alliance mondiale. Une sensibilisation à l'échelle nationale est un aspect important du processus de participation; à cet égard, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être appuyer l'initiative de demander à la Conférence, à sa troisième session, de désigner une journée d'action internationale de prévention de l'intoxication par le plomb, à compter d'octobre 2013.

28. Un suivi des progrès accomplis pour parvenir au but général et aux objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale est essentiel pour assurer le succès de l'Alliance mondiale, notamment en effectuant des tests sur les peintures à base de plomb et, selon qu'il convient, en mesurant le taux de plomb dans le sang. Un examen des progrès accomplis pour parvenir à l'élimination des peintures à base de plomb lors des réunions régionales de l'Approche stratégique permettrait de sensibiliser à cette question, contribuant ainsi au renforcement du soutien politique et des capacités en matière de gestion rationnelle des produits chimiques en général.

29. Tenant compte des débats menés lors de plusieurs réunions régionales de l'Approche stratégique et au regard des résolutions adoptées à la quatrième réunion régionale des pays africains et à la troisième réunion régionale des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être envisager de recommander que la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques adopte, à sa troisième session, une résolution libellée comme suit :

La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques,

1. *Se félicite* de la création de l'Alliance mondiale pour éliminer les peintures à base de plomb par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé, et du rapport d'activité sur les progrès accomplis à ce jour⁴;
2. *Reconnaît* que d'autres travaux sont nécessaires pour parvenir au but énoncé au paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable⁵, afin d'éliminer progressivement les peintures à base de plomb et d'autres sources d'exposition humaine au plomb et d'empêcher, en particulier, l'exposition des enfants au plomb, et de renforcer les activités de suivi et de surveillance et le traitement de l'intoxication par le plomb (saturnisme);
3. *Encourage* tous les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé à contribuer aux travaux de l'Alliance mondiale, dans tous ses domaines d'intervention, et à fournir une assistance technique et financière, lorsque cela est possible;
4. *Reconnaît* l'importance d'une participation des gouvernements et demande à ceux-ci de participer aux travaux de l'Alliance mondiale, notamment en élaborant et en diffusant du matériel de sensibilisation et en améliorant l'efficacité des mesures prises;

4 SAICM/OEWG.1/9.

5 *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août–4 septembre 2002* (Publication des Nations Unies, No. E.03.II.A.1 et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe.

5. *Exprime son soutien* en faveur de la proposition de l'Alliance mondiale tendant à désigner une journée d'action internationale de prévention de l'intoxication par le plomb, en mettant l'accent dans un premier temps sur l'élimination des peintures à base de plomb et *encourage* tous les gouvernements, le secteur industriel et les organisations de la société civile de toutes les régions à mettre en place des activités liées à cette journée, en collaboration avec l'Alliance mondiale;

6. *Demande* aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales de développer et d'étudier les possibilités de mettre au point des projets ou programmes mondiaux, régionaux, sous-régionaux ou nationaux et de participer à ces projets ou programmes, afin de contribuer aux activités relatives à l'élimination des peintures à base de plomb ou de les étendre;

7. *Demande* aux parties prenantes de l'Approche stratégique, y compris les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et de la société civile et le secteur privé, d'énoncer des mesures prioritaires pour éliminer les peintures à base de plomb dans les plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition, et de coopérer avec l'Alliance mondiale et d'autres initiatives, afin de diffuser des informations, des avis et des ressources habilitantes, en vue d'appuyer les activités contribuant à la réalisation du plan d'activité de l'Alliance, notamment :

- a) En sensibilisant au sujet de l'impact de l'exposition au plomb sur la santé;
- b) En renforçant la capacité du secteur de la santé à gérer l'intoxication par le plomb, y compris en mettant en place des directives thérapeutiques et en améliorant l'efficacité des interventions;
- c) En prélevant des échantillons de peinture sur les marchés nationaux, afin d'analyser leur teneur en plomb, y compris un échantillonnage périodique au niveau national et/ou régional;
- d) En permettant aux fabricants de reformuler leur peintures pour éliminer les pigments de plomb, les siccatifs dérivés du plomb et d'autres composés du plomb, au moyen de mesures abordables;
- e) En sensibilisant les consommateurs au sujet des peintures à base de plomb et de leurs dangers, et en créant une demande des consommateurs en faveur de produits de remplacement plus sûrs;
- f) En travaillant avec les fabricants pour mettre en place des programmes de certification et d'étiquetage volontaires, établis par des tiers et indépendants, pour permettre aux consommateurs de trouver des peintures sans plomb sur le marché commercial;
- g) En effectuant des études cliniques et de biosurveillance sur les impacts du plomb sur la santé humaine, en particulier chez les enfants de moins de six ans;
- h) En prenant des mesures pour gérer le problème des vieilles peintures contenant du plomb;
- i) En encourageant la promulgation de lois et de règlements nationaux qui interdisent l'importation, la fabrication, la vente et l'utilisation des peintures contenant du plomb, notamment dans des applications qui contribueront probablement à une exposition des enfants et une exposition professionnelle au plomb, en améliorant l'inscription et l'étiquetage des produits contenant du plomb et en mettant en place des mécanismes adéquats permettant d'assurer le respect de la législation;

30. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être également inviter le PNUE et l'OMS, en tant que secrétariats de l'Alliance mondiale et compte tenu des débats menés au sein du Groupe de travail à composition non limitée, selon qu'il convient, à achever l'élaboration d'un plan d'activités pour l'Alliance mondiale, y compris des objectifs spécifiques, des délais précis et des indicateurs, en même temps qu'une proposition de procédure soumise à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, pour examiner les progrès accomplis en vue de parvenir à l'élimination des peintures à base de plomb. Il souhaitera peut-être en outre inviter le PNUE et l'OMS, en tant que secrétariats de l'Alliance mondiale, à présenter un rapport sur les progrès accomplis à la

Annexe

Résumé des activités contribuant aux travaux de l'Alliance mondiale pour éliminer les peintures à base de plomb

1. Le cadre opérationnel de l'Alliance mondiale pour éliminer les peintures à base de plomb établit cinq domaines d'intervention qui contribuent chacun à la réalisation du but général et des objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale. Ces cinq domaines d'intervention sont :

- a) Les aspects environnementaux;
- b) Les aspects liés à la santé;
- c) La santé des travailleurs;
- d) Les lois et les règlements;
- e) La sensibilisation de l'industrie.

2. Le résumé décrit les activités initiales entreprises pour chaque domaine d'intervention et indique quels sont les partenaires de ces activités.

A. Aspects environnementaux

3. **Étude de référence sur les peintures à base de plomb.** Une étude de référence a été diffusée, en mars 2011, aux correspondants et aux réseaux de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et aux réseaux liés à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le but de l'étude était de recueillir des informations auprès du plus grand nombre de pays possible, au sujet de l'utilisation des peintures à base de plomb et des mesures adoptées en matière de prévention ou de réglementation de ces peintures. Des informations ont été communiquées par 26 pays à ce jour, et seront utilisées pour donner une première vue d'ensemble des progrès accomplis dans le cadre d'activités liées aux peintures à base de plomb partout dans le monde, afin de disposer de données de référence pouvant être utilisées pour assurer un suivi des progrès accomplis pour parvenir au but général et aux objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale.

4. **Centre d'échange de matériel et de sources d'information.** Une recherche documentaire a été faite pour recenser la législation en vigueur et les données disponibles sur les prélèvements d'échantillons de peinture. Ces informations seront ajoutées aux informations recueillies dans le cadre de l'étude de référence susmentionnée, afin de créer un centre d'échange de matériel et de sources d'information qui sera accessible sur le site Internet de l'Alliance mondiale, en vue d'informer notamment les responsables politiques qui demandent une aide pour élaborer des plans de détection du plomb et des programmes de réduction du plomb. Un document d'information récemment publié par l'OMS, sur une analyse du plomb contenu dans les peintures⁶, est un exemple du type de document qui sera disponible par le biais du centre d'échange.

5. **Définition des peintures à base de plomb.** En s'appuyant sur les connaissances disponibles en matière de composés du plomb utilisés dans les peintures au plomb et de types de revêtement et de finitions superficielles qui contiennent ces composés, une définition des peintures à base de plomb a été élaborée, ainsi qu'une brochure d'information expliquant cette définition, à l'intention des responsables politiques des pays en développement et des fabricants de peintures du secteur informel.

6. **Prélèvements d'échantillons de peinture.** Les activités suivantes sont entreprises actuellement en ce qui concerne le prélèvement d'échantillons de peintures, dont les résultats seront diffusés par le biais du centre d'échange susmentionné:

a) L'Agence de protection de l'environnement des États-Unis entreprend actuellement une étude à petite échelle sur les quantités de peintures à base de plomb vendues à l'heure actuelle dans différents pays, en utilisant des experts de l'Université de Cincinnati, afin de mesurer la teneur en plomb dans les peintures, lorsque le plomb n'est pas utilisé comme pigment ou colorant (ajouté intentionnellement). Cette étude contribuera à donner une vue d'ensemble plus exacte des quantités de peintures à base de plomb vendues actuellement dans le monde et à établir des priorités pour les

6 Disponible à l'adresse : www.who.int/entity/ipcs/assessment/public_health/lead_paint.pdf.

futures activités menées dans le cadre de l'Alliance mondiale. Cette étude comprend deux principaux éléments : le recensement et la collecte d'échantillons de peintures; et des tests effectués sur les peintures, pour mesurer la teneur en plomb dans les échantillons prélevés. Il est prévu que cette étude commence au quatrième trimestre de l'année 2011;

b) 'Green Women', une organisation non gouvernementale basée au Kazakhstan, a procédé à la collecte de nouvelles peintures, pour que leur teneur en plomb puisse être analysée en 2011, constituant une première analyse de ce genre au Kazakhstan;

c) Des activités sont actuellement mises au point au Nigeria, pour mesurer la teneur en plomb dans les marques de peintures nouvelles ou récemment mises sur le marché et pour analyser les peintures automobiles commercialisées, vu que le ponçage et la décoration des véhicules avec des peintures à base de plomb continuent d'être la principale voie d'exposition professionnelle au plomb dans ce pays;

d) Le Centre de recherche et d'éducation pour le développement au Cameroun, une organisation non-gouvernementale, analyse actuellement la teneur en plomb dans les peintures fabriquées localement ou importées, dans un projet faisant partie du Programme de démarrage rapide, en collaboration avec une organisation non gouvernementale basée aux États-Unis, OK International. Au Népal, la Société pour la recherche en matière d'analyse et de développement juridique et de l'environnement, une organisation non gouvernementale, réalise actuellement un projet dans le cadre du Programme de démarrage rapide, qui comprend une analyse de la teneur en plomb dans les peintures fabriquées localement ou importées.

B. Aspects liés à la santé

7. **Sensibilisation et promotion.** Les activités suivantes sont entreprises actuellement:

a) L'OMS continue de sensibiliser, de promouvoir des mesures et de faciliter l'accès aux outils et aux orientations sur les produits chimiques qui constituent une principale préoccupation de santé publique. La publication *Dix produits chimiques qui constituent une principale préoccupation de santé publique*⁷ attire l'attention sur l'importance que revêt la prévention de l'exposition au plomb. Une brochure d'information connexe établie à l'intention des États membres de l'OMS met en exergue les mesures qui peuvent être prises pour empêcher l'intoxication par le plomb. La récente publication révisée par des pairs, *Knowns and unknowns on burden of disease due to chemicals: a systematic review (éléments connus et inconnus concernant le taux de maladies dues aux produits chimiques : un examen systématique)*⁸, a évalué le nombre de maladies causées par une exposition à certains produits chimiques, y compris le plomb, en 2004;

b) Une nouvelle publication sur l'intoxication des enfants par le plomb (saturnisme infantile)⁹ vise à informer et à éduquer les professionnels de la santé au sujet du saturnisme infantile et de l'intoxication par le plomb en général, de ses conséquences graves et de l'importance cruciale que revêt une action préventive au niveau du primaire. Un module sur le plomb est disponible dans le paquet « former les formateurs », publié par l'OMS à l'intention des professionnels de la santé qui s'occupent de la santé environnementale des enfants. Une publication conjointe OMS/PNUF sur un environnement sain pour des enfants sains¹⁰ contient des messages clés pour une action des communautés, des responsables politiques, des professionnels de la santé, des enseignants et des parents. Une publication sur les unités de santé environnementale des enfants¹¹ donne un aperçu des services ciblés pour prévenir les maladies liées à l'environnement, y compris les maladies causées par une intoxication par le plomb;

c) En s'appuyant sur les travaux du Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants et de Toxics Link, plusieurs organisations non gouvernementales ont entrepris des activités de sensibilisation et ont publié un matériel de sensibilisation dans des langues locales, ainsi qu'en anglais, pour attirer l'attention du public et des gouvernements sur les voies d'exposition au plomb, les effets potentiels, les faits et chiffres concernant l'impact de l'exposition au plomb sur la santé, et la voie à suivre pour empêcher une exposition au plomb et assurer une gestion et une manipulation sans danger du plomb. Des activités connexes ont été réalisées par des organisations non gouvernementales locales : au Cameroun, par le Centre pour le développement de la santé publique et

7 Disponible à l'adresse: www.who.int/ipcs/assessment/public_health/chemicals_phc/en/index.html.

8 Disponible à l'adresse: www.ehjournal.net/content/10/1/9.

9 Disponible à l'adresse: www.who.int/ceh/publications/childhoodpoisoning/en/index.html.

10 Disponible à l'adresse: www.who.int/ceh/publications/hehc_booklet/en/index.html.

11 Disponible à l'adresse: www.who.int/ceh/publications/units/en/index.html.

de l'environnement; aux Philippines, par la Coalition Eco-Déchets; et au Népal, au Sri Lanka et au Bangladesh, dans le cadre de l'initiative sud-asiatique menée par Toxics Link;

d) Une nouvelle publication de l'OMS concernant une analyse du taux de plomb dans le sang¹² vise à informer les responsables politiques qui demandent une aide pour élaborer des plans de détection du plomb et des programmes de réduction du plomb.

8. **Journée d'action internationale de prévention de l'intoxication par le plomb.** L'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et les Centres de contrôle et de prévention des maladies dirigent une initiative visant à créer une journée d'action internationale de prévention de l'intoxication par le plomb. Quelques-unes des principales activités prévues dans le cadre de cette initiative incluent le recensement des pays qui souhaiteraient créer leur propre journée d'action nationale, ainsi qu'une participation des pays intéressés à la planification des activités prévues pendant la Semaine de prévention de l'intoxication par le plomb 2011 aux États-Unis, ou au choix du matériel pouvant aider à organiser des journées d'action nationale dans d'autres pays, par exemple.

9. **Diagnostic et traitement de l'intoxication par le plomb.** Des directives de l'OMS sur le diagnostic et le traitement de l'intoxication par le plomb sont en cours d'élaboration. Ces directives aideront les États membres de l'OMS à mettre en place des politiques publiques et à entreprendre des activités prioritaires pour empêcher ou réduire l'exposition au plomb, en particulier chez les enfants, ainsi qu'à élaborer des protocoles nationaux, axés sur des preuves, pour le diagnostic et le traitement de l'intoxication par le plomb. Les directives permettront aussi d'influencer la prise de décision dans les États membres, en ce qui concerne l'autorisation et l'achat d'antidotes.

10. **Évaluation scientifique concernant la dose hebdomadaire tolérable provisoire pour le plomb.** En 2010, le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires a retiré la précédente dose hebdomadaire tolérable provisoire de 25 µg/kg de poids corporel pour le plomb, en concluant qu'il n'existait aucun seuil pour les principaux effets néfastes du plomb.

C. Santé des travailleurs

11. **Élaboration d'un plan d'activités.** Le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants travaille actuellement en collaboration avec l'Université de l'Illinois à Chicago et la Confédération syndicale internationale, afin d'élaborer un projet de plan d'activités pour parvenir au but et aux objectifs de l'Alliance mondiale. Le plan d'activités sera présenté à la réunion de l'Alliance mondiale en 2012, en vue de son adoption éventuelle.

D. Lois et règlements

12. **Pratiques actuelles en matière de réglementation.** Un exposé des conclusions sur les pratiques actuelles en matière de réglementation concernant l'élimination des peintures à base de plomb a été achevé, et un projet de document énonçant les principaux objectifs relatifs à la mise en œuvre et au respect de la législation sur les peintures à base de plomb est en cours de finalisation.

13. **Promouvoir une amélioration de la réglementation concernant le plomb.** En s'appuyant sur les travaux relatifs aux prélèvements d'échantillons de plomb, les organisations non gouvernementales ont soutenu activement une amélioration de la réglementation concernant le plomb en Afrique du Sud, au Brésil, en Inde, au Népal, au Nigeria, aux Philippines, au Sri Lanka et en Thaïlande.

E. Sensibilisation de l'industrie

14. **Groupe de travail consultatif du Conseil international des peintures et des encres d'imprimerie.** Un groupe consultatif a été créé par le Conseil international des peintures et des encres d'imprimerie, pour orienter les activités de sensibilisation du secteur industriel. Le Conseil s'est officiellement engagé à soutenir les travaux de l'Alliance mondiale. Des premières initiatives incluent des activités de sensibilisation du Conseil asiatique de l'industrie des peintures, qui représente les fabricants de toute l'Asie Centrale, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-est. Des exposés de suivi sont aussi prévus pour des associations basées en Inde et en Chine. Le Conseil se félicite des travaux menés en collaboration avec des organisations non gouvernementales et des représentants de gouvernement dans les pays d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes, pour trouver des opportunités de sensibilisation du secteur industriel.

12 Disponible à l'adresse: www.who.int/entity/ipcs/assessment/public_health/lead_blood.pdf.

15. **Sensibilisation de l'industrie par le biais des organisations non gouvernementales.** Des organisations non gouvernementales basées au Népal, aux Philippines et au Sri Lanka ont mené des consultations auprès des représentants de sociétés de fabrication de peintures, des associations locales de peintures, des distributeurs de peintures, des vendeurs de peintures et des peintres, dans le cadre d'activités destinées à assurer un dialogue permanent avec le secteur industriel et un engagement volontaire de ce secteur, afin d'éliminer progressivement l'utilisation du plomb.
